

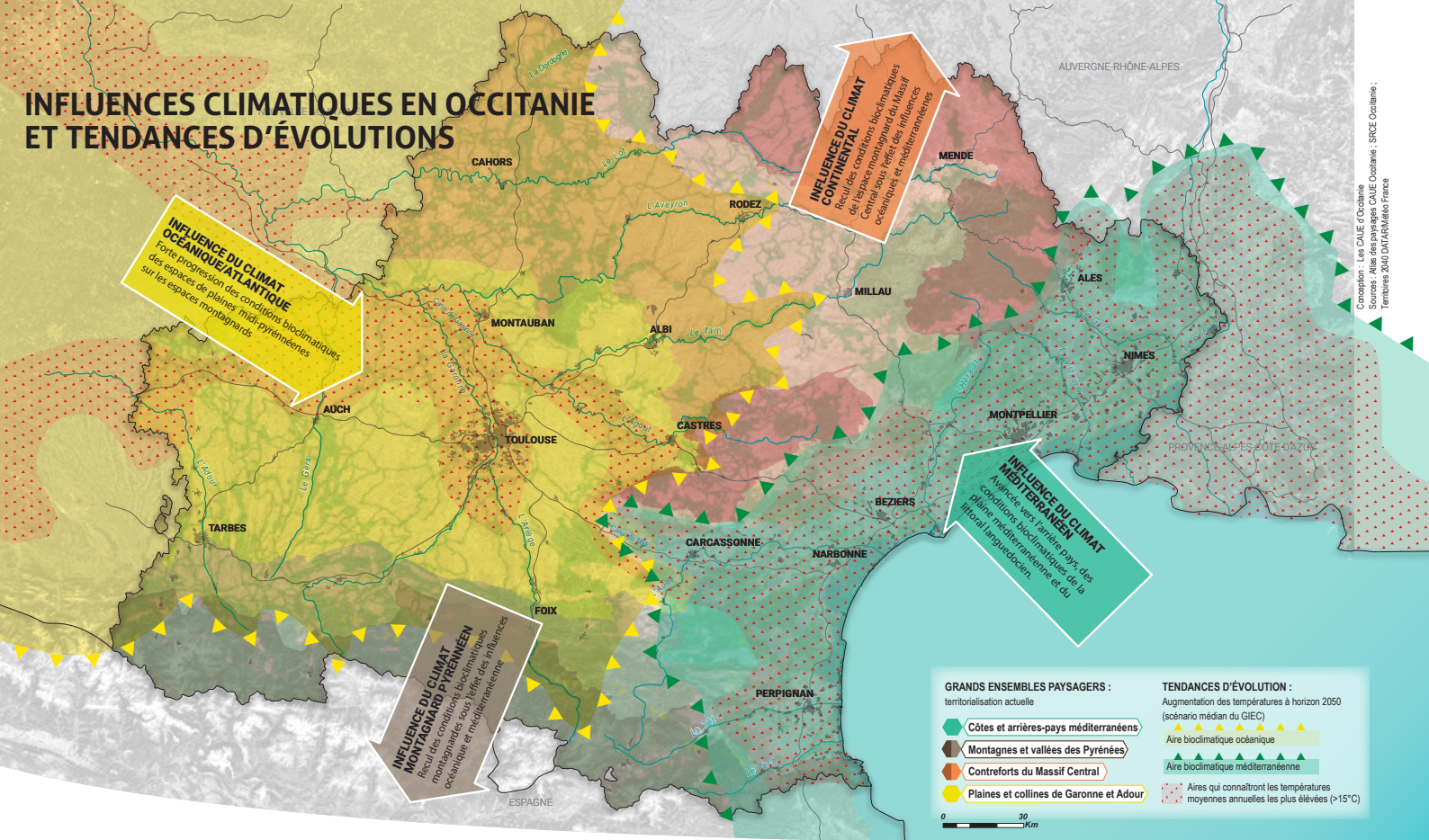
Les paysages d'Occitanie, une ressource pour la transition écologique

Le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité nous imposent d'évoluer vers de nouveaux modèles culturels, économiques et sociaux, afin de s'inscrire dans une transition écologique.

Plaçant le vivant au cœur de la réflexion, le projet de paysage est un allié pour accompagner ces changements dans les territoires, à toutes les échelles et à chaque étape de l'élaboration d'un projet pour :

- la connaissance : identifier les ressources locales,
- la planification : privilégier la sobriété foncière, préserver et renforcer les continuités écologiques ...
- l'aménagement : restaurer, densifier et favoriser la nature en ville...
- la gestion : intégrer les évolutions naturelles, faire et agir avec le vivant.

INFLUENCES CLIMATIQUES EN OCCITANIE ET TENDANCES D'ÉVOLUTIONS

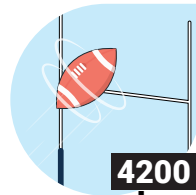


L'Occitanie est la seule région française au carrefour de quatre influences bioclimatiques. Les paramètres bioclimatiques des grands ensembles paysagers, connaissent des évolutions majeures dues au dérèglement climatique, conséquence des activités humaines.

L'Occitanie est d'ores et déjà confrontée à des effets climatiques accentués, plus extrêmes et plus rapides que d'autres régions, et enregistre dans le même temps une attractivité économique et résidentielle record !

Les pressions anthropiques et les impacts climatiques entraînent conjointement une érosion de la biodiversité ainsi qu'une banalisation et une dégradation des paysages. La convergence des différents facteurs multiplie les risques pour les territoires et diminue leur capacité à s'adapter. Certains milieux connaissent en outre des expositions et vulnérabilités spécifiques : milieux montagnards, espaces littoraux, plaines fortement urbanisées...

Dans ce contexte, les évolutions globales constatées aujourd'hui appellent de nouvelles approches. Le paysage, en permettant de bâtir une stratégie fondée sur le respect des milieux et leur capacité de résilience est un levier puissant pour mettre en oeuvre la transition écologique au sein d'un territoire.



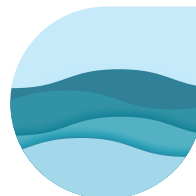
4200 terrains de rugby/an

2900 ha / an d'espaces naturels agricoles et forestiers consommés entre 2010 et 2020 en Occitanie, soit 4 200 terrains de rugby par an.



Avec un réchauffement de 1°C, les espèces vivantes doivent se déplacer de 180 km vers le nord ou de 150 m en altitude pour retrouver leurs conditions de vie initiales.

A l'horizon 2050 en Occitanie, les prévisions sont de +2 à 3°C par rapport au début du XXI^e s.



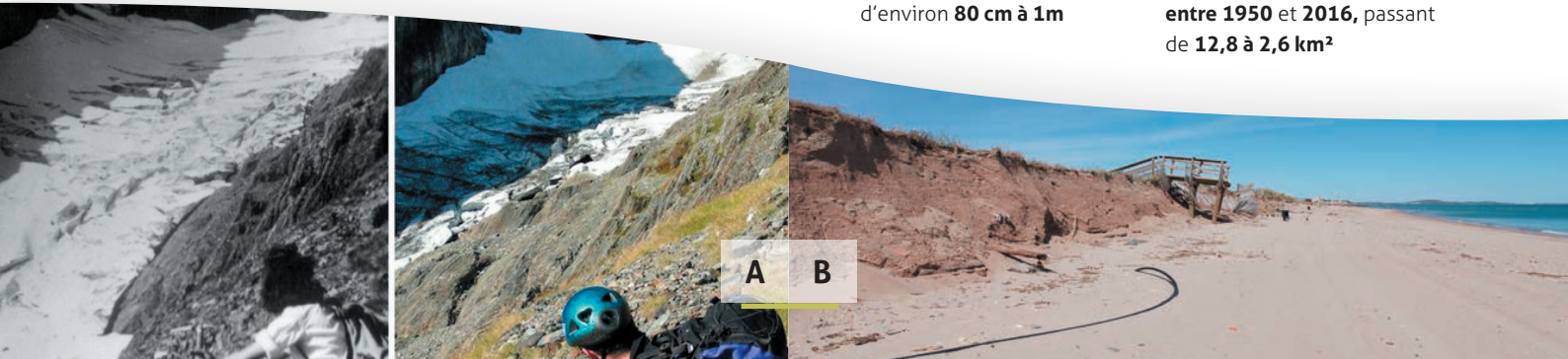
A l'horizon **2100**, le niveau de la mer augmenterait d'environ **80 cm à 1m**



La **surface des glaciers** des Pyrénées a diminué de **80%** entre 1950 et 2016, passant de **12,8 à 2,6 km²**

A - Recul du glacier d'Arcouzan dans le massif du Mont Valier entre 1942 et 2011 (09) - PNR Pyrénées Ariégeoises

B - Dune de Portiragnes (34) érodée par la tempête de 2018



A

B

Les transitions paysagères et écologiques face au dérèglement climatique

Les paysages évoluent continuellement, traduisant tout autant l'action de l'homme sur son milieu que les dynamiques naturelles à l'oeuvre. Comme le souligne la *Stratégie Nationale pour la Biodiversité*¹, diversité paysagère et diversité biologique sont intimement liées, c'est-à-dire qu'aux multiples milieux sources de biodiversité correspondent une diversité de paysages, tout comme chaque paysage produit sa biodiversité propre.

Au-delà des aires protégées ou des sites remarquables, l'attention croissante qu'il convient de porter à la diversité du vivant amènera à l'évolution de nombreux paysages urbains, agricoles ou naturels, souvent considérés comme ordinaires.

Faire une place à la nature dans les projets d'aménagement ou de construction pour favoriser la résilience globale des écosystèmes peut aussi se mesurer à la capacité des collectivités à accompagner qualitativement l'évolution du paysage.

Un bien commun pour construire une culture du territoire

Le paysage est une relation culturelle et sensible de la société à la nature mêlant valeurs esthétiques et représentations individuelles et collectives. Cette interrelation contribue à construire globalement le sentiment d'appartenance des populations à un territoire. **Réalité vécue et projet à venir**, le paysage est une notion commune et facile à mobiliser comme support de dialogue et d'échange, pour « *faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature* »¹.

Le paysage pour mieux appréhender la diversité du vivant

La biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes sont parfois difficiles à appréhender pour des non-experts.

Le paysage exprime une synthèse des composantes du territoire facilitant ainsi l'appropriation par chacun. En effet, l'interdisciplinarité qu'implique la prise en compte du vivant peut être traduite en évoquant le paysage, espace vécu et terrain de rencontre des préoccupations environnementales, d'aménagement et de valorisation du cadre de vie. Le paysage permet d'aborder la question de la biodiversité à la fois :

- **sous l'angle culturel**, en tenant compte de la diversité des valeurs et des représentations attribuées au vivant,
- **sous l'angle fonctionnel**, en tenant compte des dynamiques d'usage et d'évolution d'un territoire,
- **sous l'angle de l'espace concret** en tant qu'outil intégrateur de connaissance du territoire quelle qu'en soit son échelle et en tant que levier d'action pour agir concrètement à travers des projets d'aménagement.

Un projet pour agir pour la biodiversité avec les évolutions climatiques

Fondé sur la **compréhension globale d'un territoire**, le projet de paysage offre comme avantage, d'une part d'appuyer conjointement ses propositions sur les dynamiques sociétales et naturelles d'un territoire, et d'autre part de s'intéresser à l'interrelation forte entre territoire et biodiversité. Ainsi, le projet de paysage s'avère « *un formidable instrument pour démontrer la pertinence et la faisabilité d'une planification et d'une gestion durable de l'espace dans la mesure où il reflète à la fois les forces et les faiblesses écologiques, économiques, sociales et culturelles d'un territoire.* »²

¹ in Stratégie nationale pour la biodiversité – Ministère de la transition écologique – 2021
² in Prieur Michel. Paysage et biodiversité. In Revue Juridique de l'Environnement, numéro spécial, 2008. Biodiversité et évolution du droit de la protection de la nature. p. 185

C - Sur le Larzac, le chaos du Rajal (12) a fait l'objet d'une gestion visant à maintenir ses qualités paysagères et écologiques - PNR des Grands Causses

D - Réouverture d'un bras mort de la Garonne à Bourret (82) afin de favoriser l'expansion des crues et la reproduction des poissons - SATESE 82





La Garonne du Volvestre aux portes de la métropole toulousaine près de Mauzac (31)



Connaître les paysages pour mieux comprendre les dynamiques écologiques

Définir les enjeux paysagers de la transition écologique du territoire afin d'en accompagner les évolutions.

Objectifs et ambitions

- Appréhender et partager la biodiversité en s'appuyant sur le **paysage** en tant que culture commune et **outil de description pour comprendre de façon synthétique et globale** le territoire.
- **Caractériser les ressources du territoire issues des paysages actuels et hérités** (agriculture, architecture, culture, pratiques, biodiversité...) et analyser leurs interactions pour déterminer les **valeurs** du territoire et établir ce qui fait sens.
- Identifier les enjeux liés aux évolutions constatées (perte de biodiversité, changements climatiques, artificialisation des sols, modes d'agriculture...) et **inscrire les dynamiques naturelles dans leur contexte paysager**.
- **Impliquer la population** le plus en amont possible pour partager et prendre en compte ses connaissances, **son ressenti et son vécu**, afin de favoriser **l'appropriation** des enjeux.

Points de vigilance et leviers d'action

- **Mobiliser les atlas de paysages**, documents de connaissance qui contiennent des données descriptives et analytiques : perceptions, attributs identitaires, végétation, relief, urbanisation, etc.
- **Resituer et contextualiser les approches naturalistes dans leur cadre paysager** (Trame Verte et Bleue, ZNIEFF, sites Natura 2000, ENS, aires naturelles protégées...).
- Mettre en perspective les projets à **une échelle territoriale plus large que le périmètre d'intervention** (entités paysagères, écosystèmes, etc.) afin de :
 - décliner les grands enjeux du territoire à l'échelle du projet,
 - spatialiser ces enjeux pour y répondre dans le cadre du projet.
- Ne pas limiter les questionnements aux aspects techniques de l'aménagement, mais **intégrer la question des représentations, des usages et de la place du vivant**.
- **Associer les habitants, les élus, les associations** à la caractérisation des paysages, leurs représentations, leurs usages et leurs valeurs écologiques.

E - Atelier d'élus proposé par le CAUE sur le thème «TVB et paysage» à Frontignan-la-Peyrade (34)

F - Lecture des paysages avec les élus animée par le CAUE à Ispagnac (48)



E F





Pérols et étang de l'Or à l'arrière-plan (34)



Elaborer une stratégie territoriale de transition écologique fondée sur le paysage

Mobiliser le paysage dans la planification territoriale afin de faciliter l'émergence d'actions en faveur de la transition écologique.

Objectifs et ambitions

- Élaborer une **stratégie territoriale en faveur du vivant** en prenant en compte son **aspect évolutif**.
- **Intégrer des objectifs de qualité paysagère dans les documents stratégiques** de planification en faveur de la transition écologique.
- **Décliner et spatialiser des objectifs de transition écologique** dans les documents de planification.
- Décliner territorialement les objectifs des documents supra-territoriaux tels le SRADDET ou le SCoT (notamment la diminution de la consommation d'espace) en s'appuyant sur des enjeux paysagers identifiés.
- **Accompagner l'évolution et l'adaptation des pratiques agricoles avec un objectif de valoriser les paysages.**

Points de vigilance et leviers d'action

- Considérer la trame verte, bleue, brune et noire au-delà des périmètres administratifs ou d'intervention des documents de planification.
- **Mettre à profit le plan paysage comme outil au service de la transition écologique** en y abordant aussi les aspects liés à la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, etc.
- **Utiliser les outils et dispositions du PLU** en y intégrant

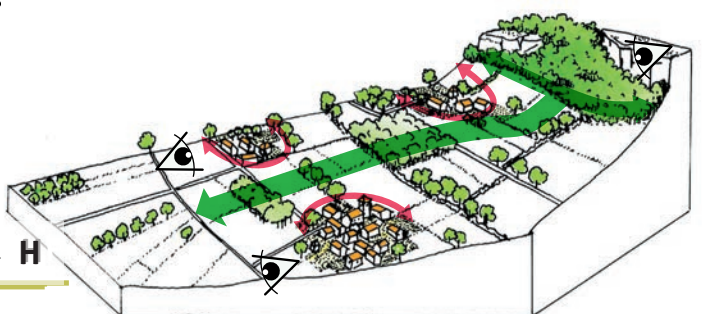
1 Projet d'aménagement et de développement durable
2 Orientation d'aménagement et de programmation

des prescriptions réglementaires ambitieuses (PADD¹, règlement, OAP²) afin de :

- protéger les terres à haute valeur agronomique et les paysages : zonage, objectifs de qualité paysagère (OQP), OAP thématiques « paysage et transition écologique », coefficient de biotope, zones agricoles à forte valeur paysagère, etc.
- encadrer l'aménagement des espaces publics et privés existants ou futurs : taux d'imperméabilisation réduit, préservation de trames entre les jardins, dessins du parcellaire favorisant des connexions écologiques et permettant de dégager des espaces de pleine terre...
- **Fixer des OQP dans les Projets Alimentaires Territoriaux** et les schémas sur les mobilités et déplacements pour mieux accompagner les changements de pratiques.
- **Créer des lieux et des outils de sensibilisation aux paysages** pour initier une réflexion concertée sur l'évolution des pratiques.
- **Adosser des chartes, des cahiers de recommandations architecturales, paysagères et environnementales aux documents de planification** pour favoriser les pratiques responsables :
 - préservant le patrimoine,
 - guidant l'aménagement des espaces publics et privés.

G - OAP «biodiversité et paysage» figurant les composantes agricoles et naturelles à préserver en faveur du cadre de vie et des écosystèmes

H - Principe de trame végétale et paysagère jouant le rôle de coupure d'urbanisation et de corridor écologique dans une commune rurale





Intégrer les dynamiques écologiques des paysages à la conception des projets

Mettre en œuvre des logiques d'aménagement des espaces publics et privés qui impliquent les usagers.

Objectifs et ambitions

- **Garantir une qualité de vie en créant ou confortant une trame paysagère structurante support de biodiversité et d'usages :**
 - par la mise en réseau d'espaces publics, de jardins privés et d'espaces agricoles et naturels,
 - pour favoriser les îlots de fraîcheur, la qualité de l'air et les continuités écologiques.
- Mettre en place une politique **incitative et participative** sur l'espace privé, et dans les **interfaces public / privé**.
- **Concevoir le projet en considérant le triptyque sol - eau - végétation comme un tout.** Favoriser des sols vivants et perméables aptes à stocker l'eau et les éléments nutritifs indispensables à une végétation pérenne.
- Adapter les réponses aux contextes et aux enjeux propres aux différents secteurs identifiés : centres anciens, extensions urbaines, espaces agricoles ou naturels...

Points de vigilance et leviers d'action

- **Accompagner l'évolution nécessaire des pratiques d'aménagement et des usages** à travers des actions de sensibilisation destinées à tous les publics : élus, particuliers, scolaires, *etc.*
- **Partir de la matrice paysagère du site pour développer sa biodiversité** ordinaire et/ou exceptionnelle.
- **Adapter la fréquentation et les usages** aux enjeux

écologiques des sites.

- **Dès la programmation ou la conception d'un espace, concilier attentes environnementales et usages** dans l'objectif de :
 - renouveler les logiques, les pratiques d'aménagement et de gestion des espaces publics et privés en les ancrant dans les spécificités locales,
 - concevoir des aménagements et des pratiques réversibles intégrant des gradients de gestion adaptés, fondés sur les dynamiques paysagères locales,
 - donner plus de place aux dynamiques naturelles : renouvellement spontané, établissement de lieux non « maîtrisés », *etc.*
 - favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales : infiltrer et stocker davantage en favorisant la superposition des usages (ex. bassin de rétention à vocation d'agrément).
- **Miser sur l'expérimentation *in situ*** pour renouveler les pratiques d'aménagement : aménagements transitoires, *etc.*

I - Paysage agroforestier récent à Noilhan (32) - DREAL Occitanie
J - Ceinture maraîchère autour du bourg de Félines-Minervois (34)





Ramier sur un atterrissement d'un méandre de la Garonne à Noé (31)



Accompagner l'évolution d'un paysage vivant par une gestion adaptée

Contribuer à la transmission et à la pérennité des valeurs paysagères et écologiques d'un projet même après sa réalisation.

Objectifs et ambitions

- **Considérer un site aménagé comme susceptible d'être enrichi au fil du temps** par des dynamiques paysagères ou naturelles positives. Une fois livré, un aménagement :
 - peut poursuivre son évolution, même une fois les premiers usages installés,
 - peut être réinterrogé et adapté.
- **Mettre en œuvre des modalités de gestion de l'espace favorisant sa résilience** en :
 - l'envisageant comme l'accompagnement de l'évolution d'un paysage « vivant » plutôt que comme l'entretien d'un état figé,
 - intégrant les **regards et les expériences des usagers**, habitants et acteurs de la gestion / exploitation,
 - assurant un suivi de gestion avec des outils adaptés afin de faciliter l'anticipation des évolutions à venir.
- Elaborer des **outils de gestion adaptés** prenant en compte le caractère évolutif du vivant et engageant l'ensemble des intervenants :
 - des **plans de gestion** précisant les modalités et anticipant les coûts de gestion,
 - des **outils réglementaires souples et révisables** adossés à un plan de gestion pour les sites protégés (ex : cahier de gestion d'un site classé),
 - des **contractualisations** favorisant la **cogestion** des espaces.
- **Instaurer des outils de suivi** avec l'objectif d'esquisser de nouveaux outils de gestion et/ou de suivi en :
 - mobilisant les **usagers** et les **intervenants** à travers des actions participatives (ex : observatoire photographique du paysage, atelier de gestion, chantier citoyen,...),
 - favorisant **l'expérimentation** et **l'apprentissage**,
 - mettant en place des **retours d'expériences** d'acteurs et d'usagers,
 - organisant des **rencontres** et des **visites**.

Points de vigilance et leviers d'action

- **Intégrer les futurs gestionnaires** dans toutes les étapes du projet dans un objectif d'appropriation de la démarche engagée.
- **Sensibiliser et former les agents techniques** et tous ceux qui façonnent le paysage par leurs pratiques : (agriculteurs, forestiers...)

K - Gestion différenciée des prairies de l'arboretum de Cayriech (82)

L - Entretien des fossés du château de Castelnaud par pâturage à Prudhomat (46) - CMN

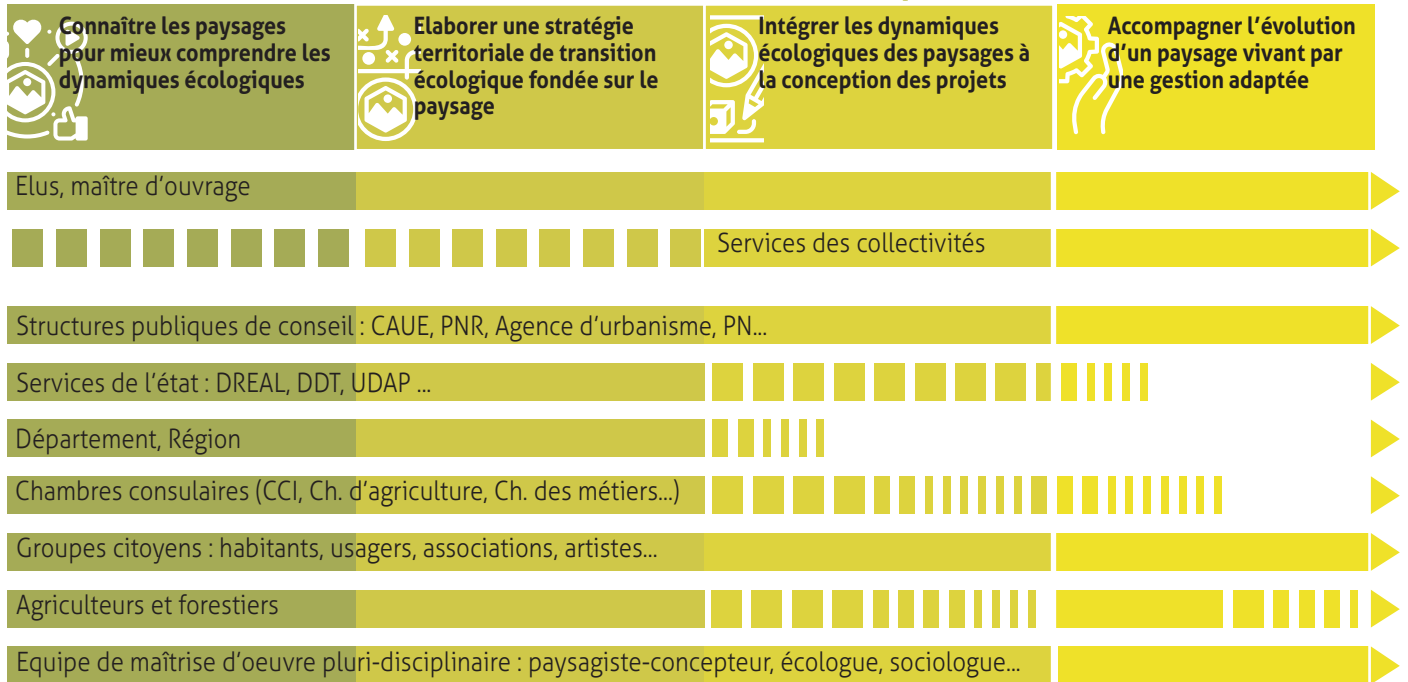


K

L



Mobiliser les acteurs locaux et des compétences



Sensibiliser et former les élus à l'approche paysagère

A la demande du ministère de la Transition écologique, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a publié en mars 2022¹ un rapport sur la sensibilisation et la formation des élus locaux au paysage. Il s'appuie sur une enquête montrant que les élus sont motivés par l'approche paysagère et qu'ils sont aussi en attente de nouvelles connaissances dans ce domaine. Parmi les quatre

thématiques les plus demandées par les élus, figure le lien entre paysage et biodiversité. Parallèlement, les visites commentées avec un professionnel, les parcours collectifs sur le terrain avec lecture de paysage et regards partagés, sont plébiscitées.

¹ Sensibilisation et formation des élus locaux à l'approche paysagère, rapport CGEDD, février 2022, 134 p.

Ressources

Liens utiles		Publications
Convention européenne du Paysage	Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie	Urbanisme et biodiversité, vers un paysage vivant structurant le projet urbain, sous la direction de Philippe Clergeau, avril 2020
Objectif paysages (Ministère de la Transition écologique)	Agence Régionale Energie Climat Occitanie	Villes et territoires de l'après-pétrole, le paysage au cœur de la transition, collectif Paysages de l'après-pétrole, août 2020
Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique/Solutions d'adaptation fondées sur la Nature	Association Française des Arbres et des Haies Champêtres Occitanie	Cahier régional Occitanie sur les changements climatiques, Réseau d'Expertise sur les changements Climatiques en Occitanie (RECO), édition 2021
Réseau Paysage Occitanie	Les CAUE d'Occitanie	Panorama de la biodiversité en Occitanie, Agence Régionale Biodiversité Occitanie, mars 2021
Plan Arbre et carbone vivant de la Région Occitanie	Centre d'Études et d' Expertise sur les Risques, l' Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)	Adaptation au changement climatique en Occitanie livret n°2 : la biodiversité, DREAL Occitanie et Cerema, juillet 2021
Acteurs	DREAL Occitanie	
Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédération Française du Paysage	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Office Français de la Biodiversité	



Collection Paysages d'Occitanie
Réalisée par Les CAUE d'Occitanie
et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie avec l'appui du Réseau Paysage Occitanie.
L'association régionale Les CAUE d'Occitanie est soutenue par la DREAL, la DRAC et la Région Occitanie



Rédaction : Agnès Legendre (CAUE de l'Ariège) - Marie Dominique Albinet (CAUE de l'Aveyron) - Nolwenn Marchand (CAUE de la Haute-Garonne) - Laetitia Laffitte (CAUE du Gers) - Anaïs Hervouët et Serena Palazzi (CAUE de l'Hérault) - Mathieu Larribe (CAUE du Lot) - Nicolas Vignau (CAUE de Lozère) - Katja Deirmendjian (CAUE des Pyrénées Orientales) - Charlotte Barré (CAUE de Tarn et Garonne) - Alain Guglielmetti (DREAL Occitanie) - Philippe Labaume (Les CAUE d'Occitanie) - **Graphisme, infographie et mise en page :** Stéphane Feray (CAUE du Lot) - **Coordination :** Agnès Legendre (CAUE de l'Ariège) - Mathieu Larribe (CAUE du Lot) - Philippe Labaume (Les CAUE d'Occitanie) - **Relecture :** Philippe Béringuier (Laboratoire Géode, Université Toulouse Jean Jaurès UMR 5602 CNRS), Pascale Miralles (CAUE des Pyrénées Orientales), Sophie Bats (CAUE du Lot), Fabienne Rodriguez (Les CAUE d'Occitanie) **Crédits :** les photos et illustrations sont propriétés des CAUE d'Occitanie sauf mention contraire - Image de couverture d'après photo Atelier Sites - photos p. 4,6,7 CAUE31/les Bobines du Paysage® - **Juillet 2023**